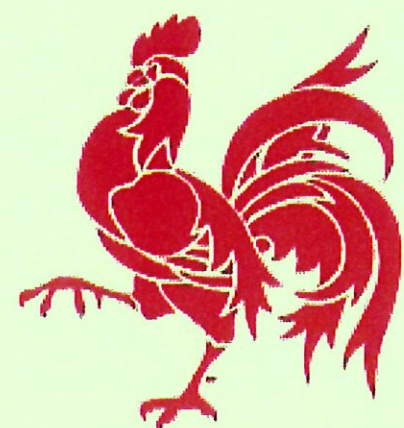




Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur Mathieu COMPERE**, demeurant Rue des Corées, n° 8 à 1350 Jauche.

Le terrain concerné est situé Rue des Corées, n° 8 à 1350 Jauche et cadastré 2^{ème} Division, Section A, n° 221 K.

Le projet consiste en **la construction d'un garage**.

La demande est soumise à annonce de projet conformément à l'article D.IV.40 du CoDT, car les actes et travaux à réaliser présentent plusieurs écarts aux prescriptions urbanistiques du **permis d'urbanisation** à savoir :

- Prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation n° 25120-LTS-0145-00 (227/PML/44) :
 - .4 – Implantation : afin de laisser un maximum d'espace de jardin derrière le garage, ce volume annexe est placé proche de la voirie et déborde de la zone de bâtisse ;
 - .5 – Parti architectural : Afin de rendre le projet plus léger et aéré visuellement, le volume de garage est séparé du volume d'habitation ;

- .6 – Gabarit et toiture : Afin de limiter la hauteur sous faîte et permettre une intégration plus facile, l'angle de la toiture est de 17° ;
- .7- Matériaux : Les dalles silex ne sont pas reprises dans la liste des matériaux du permis d'urbanisation mais représente un excellent rapport qualité – prix et une facilité de placement remarquable.

Le dossier peut être consulté du 25/09/2025 au 15/10/2025 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Catherine COCU au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

- M. Jeremy GERARD – Gestionnaire de dossier au Service Urbanisme – 019/ 63 02 96 – jeremy.gerard@orp-jauche.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/09/2025 au 14/10/2025 au collège communal :

- par **courrier ordinaire** (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche ;
- par **courrier électronique** clairement identifié (identité et adresse du (des) signataire(s)) et daté, à transmettre à jeremy.gerard@orp-jauche.be
- par **dépôt** au Service urbanisme sur rendez-vous préalable à fixer avec le secrétariat du Service au 019/ 63 02 13.

Par ordonnance :

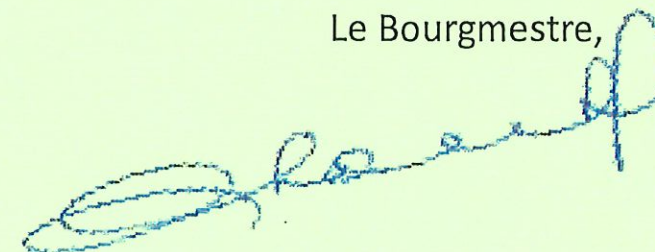
La Directrice Générale,



S. SANTUCCI



Le Bourgmestre,



H. GHENNE